

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE20

présenté par

Mme Batho, Mme Chatelain, M. Biteau, M. Fournier, Mme Laernoes et M. Tavernier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ces dispositions ne s'appliquent pas sur les périmètres des espaces naturels définis aux titres II, III et IV du livre III du code de l'environnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.